

Département  
**HAUT-RHIN**

Arrondissement  
**ALTKIRCH**

# COMMUNE de SPECHBACH

## PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 3 décembre 2018**

Nombre des membres  
du Conseil municipal  
élus :

**27**

Nombre des membres  
qui se trouvent  
en fonction :

**26**

Nombre des membres  
qui ont assisté  
à la séance :

**17**

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul STOFFEL, Maire.

Etaient présents : 17

Corinne ANSELM, Baptiste BELZUNG, Marie-Josée BITSCHENE, Nathalie BUCHER, Nicole CHRIST, Béatrice FUTSCH, David GERVAUD, Dominique GIRARDELLO, Maurice HEIM, Pierre MAHY, François-Xavier MEYER, Jean-Michel MONTEILLET, Denis MULLER, Christine ROUSSELLE, Patrick SPECKLIN, Thomas SPROESSER et Paul STOFFEL.

Etaient absents : 9

Excusés : Marie-Claire BURGY, Christine CHEC, Jean-Luc FONNE, Sabine LUPFER, Serge MACRI et Frédéric STOFFEL.

Non excusés : Béatrice ANGLY, Pascale CHASSEROT-SCHMITT et Vincent STEMPFLER.

Procurations : 4

Mme Béatrice ANGLY a donné procuration à M. Pierre MAHY

Mme Corinne ANSELM a donné procuration à M. Jean-Michel MONTEILLET

M. Baptiste BELZUNG a donné procuration à M. Paul STOFFEL

Mme Christine ROUSSELLE a donné procuration à Mme Nicole CHRIST

### Délibération N°2018/56

#### **CIMETIERE : HARMONISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS**

Le Maire informe qu'un groupe de travail sur la gestion des cimetières St-Martin et St-Augustin a été créé. Il est composé de Mme Marie-Josée BITSCHENE et de MM. David GERVAUD, Pierre MAHY, Jean-Michel MONTEILLET et Thomas SPROESSER.

La première mesure proposée est l'harmonisation des tarifs des concessions, aujourd'hui sensiblement différents dans les deux cimetières. Le groupe de travail propose d'appliquer les tarifs en cours depuis 1984 à Spechbach-le-Haut, à savoir :

	15 ANS	30 ANS
Tombe (prix au m <sup>2</sup> )	100,00 €	200,00 €
Columbarium simple	190,00 €	380,00 €
Columbarium double	380,00 €	760,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**FIXE** les tarifs de concession indiqués ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour extrait conforme au registre,  
A Spechbach, le 6 décembre 2018  
Le Maire, Paul STOFFEL



*Paul Stoffel*